

	VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON <i>Station nature et de loisirs aux portes de la ville</i>
Département de la COTE-D'OR Canton de TALANT	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 17 • Pouvoir : 4 • Votants : 21	SÉANCE DU : 29 JUIN 2022	Délibération N° : 2022 – 021
	<u>OBJET :</u> Projet d'aménagement de la forêt communale de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON pour la période de 2022 à 2041.	Secrétaire de séance : Didier BÉLIARD Rapporteur : Reynald BEGIN

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : le 22 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

Étaient présents : Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, Mme BOIVIN, M. MILLOT, M. BULGHERONI, Mme PAGLIARULO, M. BÉLIARD, M. PITOIS, Mme MONOT, M. MAYET, Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme BONGE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme AZIZYAN pouvoir à M. SARTOR,
Mme HEYDEL pouvoir à Mme BONGE,
M. MOREAU pouvoir à M. NAUDION,
Mme MEUX pouvoir à Mme MONOT.

Étaient absents et n'avaient pas donné pouvoir :

Mme VADOT, M. PERNET.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.) en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code Forestier pour la période de 2022 à 2041.

Le projet proposé par l'O.N.F., joint à la présente délibération, comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Sur la base des termes de ce projet d'aménagement forestier, l'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité.

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
021-212104855-20220629-2022-021-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

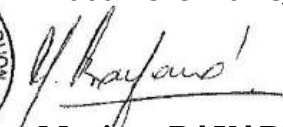
- 1. D'accorder** un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé par l'O.N.F.

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, le 30 juin 2022.

Pour copie conforme

Madame le Maire,




Monique BAYARD